



Communiqué de presse

Niamey, le 14 novembre 2023

Objet : Rencontre diplomatique à Niamey au sujet de la proposition de directive du Parlement et du Conseil européen sur le pacte migration et asile

La République du Niger a eu l'honneur d'accueillir aujourd'hui une rencontre diplomatique d'une importance capitale. Réunissant les représentants de la Tunisie, de la Turquie, du Maroc, du Mali et du Niger, cette réunion avait pour objectif de promouvoir un dialogue constructif sur les attendus des Etats tiers à l'encontre de la proposition de directive du Parlement et du Conseil européen sur le pacte européen de migration et d'asile.

A cette occasion, les représentants diplomatiques de chaque nation ont exprimé leurs avis respectifs sur la proposition de directive du Parlement et du Conseil européen. Les États tiers, pleinement impliqués dans les discussions sur le Pacte européen sur la migration et l'asile, ont tenu à communiquer leur sentiment de déception et de frustration face à la directive de la Commission européenne. En tant qu'acteurs clés dans la gestion des flux migratoires, les Etats tiers estiment que leurs avis et préoccupations n'ont pas été suffisamment pris en compte lors de l'élaboration de la directive. Cette absence de consultation approfondie pourrait être perçue comme un manque de reconnaissance des réalités spécifiques de chaque État tiers et des défis uniques auxquels ils sont confrontés en matière de migration. Le sentiment de déception découle également de l'approche unique adoptée par la directive, qui peut ne pas refléter la diversité des situations et des contextes propres à chaque pays tiers. Chaque nation a ses propres dynamiques migratoires, ses besoins distincts et ses capacités individuelles pour faire face aux défis liés à la migration. Le caractère uniforme de la directive pourrait être interprété comme une négligence des particularités nationales, entravant ainsi la coopération effective et équitable entre les États tiers et l'Union européenne. La directive, en adoptant une approche standardisée au lieu de tenir compte des multiples réalités des différents États tiers, risque de compromettre la qualité de la coopération et de la compréhension mutuelle. Les États tiers plaident en faveur d'une approche plus inclusive, impliquant une consultation approfondie, un dialogue transparent et des mécanismes de coopération qui reconnaissent et respectent les spécificités de chaque nation concernée. Ainsi, pour garantir une gestion efficace et équilibrée des flux migratoires, il est impératif que la Commission européenne intègre de manière substantielle les voix et les perspectives des États tiers dans le processus décisionnel, reconnaissant ainsi la nécessité d'une approche personnalisée pour relever les défis complexes de la migration à l'échelle internationale.

Cette rencontre diplomatique a également permis aux représentants diplomatiques de chaque nation d'échanger leurs opinions au sujet des accords de réadmission. Les représentants diplomatiques de la République du Mali ont exprimé leur opposition formelle à ces accords de réadmissions. Selon les représentants diplomatiques de la République du Mali, *« la priorité est de souligner la préoccupation du pays quant à la perception publique des accords de réadmissions. Le Mali cherche des solutions acceptables pour la population tout en respectant ses obligations internationales. Nous soulignons la complexité des accords de réadmission et exprimons des préoccupations quant à la directive, qui semble ne pas pleinement prendre en compte les réalités spécifiques des pays tiers, notamment le Mali. En 2016, le refus de ces accords a été motivé en partie par la perception des transferts de fonds des migrants maliens comme une ressource stratégique. Cela a mis en lumière la valeur économique des migrations pour le Mali, au-delà de la simple considération de déplacement de personnes. »* Les représentants du Royaume du Maroc ont également pris la parole sur ce sujet. *« C'est aussi pour cette raison que nous refuserons, encore et toujours, de signer un accord de réadmission qui ne concernerait pas seulement les ressortissants marocains, mais viserait également la réadmission de ressortissants de pays tiers ou même d'apatrides. »*

Deux grandes thématiques de cette rencontre diplomatique furent également axées autour de l'utilisation de l'intelligence artificielle et le traitement des données à caractère personnel. A propos du traitement des données à caractère personnel, les représentants de la République du Niger ont invité les Etats tiers à s'unir pour promouvoir la révision de l'alinéa 49 de la proposition de la Commission : *« En tant que nation soucieuse des droits de l'homme, nous considérons que cet alinéa, en l'absence d'accords appropriés, pose un risque en termes de respect des droits fondamentaux des migrants. De plus, le transfert de données à caractère personnel entre États membres de l'Union européenne sans des accords spécifiques avec un Etat tiers pourrait être interprété comme une violation de la souveraineté nationale et du respect des lois nationales sur la protection des données »*. Quant à la position des Etats tiers sur l'usage de l'intelligence artificielle aux frontières, les représentants diplomatiques de chaque nation ont fait part de leurs préoccupations légitimes quant aux dérives potentielles et à la discrimination associées à l'utilisation de cette technologie. Mal gérée, l'utilisation de l'intelligence artificielle peut présenter des risques, notamment en termes de biais discriminatoires dans les décisions automatisées. Dans le contexte de la directive, les Etats tiers insistent sur l'importance de garantir que toute utilisation de l'intelligence artificielle respecte les principes éthiques fondamentaux, les droits de l'homme et les normes internationales.

Au terme de cette rencontre diplomatique, les Etats tiers ont tenu à souligner toute l'importance de renforcer la coopération entre les États membres et les États tiers de manière équilibrée, privilégiant des accords de partenariat basés sur un dialogue transparent et la reconnaissance mutuelle des intérêts. Cependant, les représentants de chaque nation, tout en reconnaissant la nécessité de cette coopération, insiste sur la préservation des droits fondamentaux des individus et de la souveraineté nationale.

La République du Niger invite au nom des Etats tiers, par ce communiqué de presse, à plusieurs révisions de la proposition du Parlement et du Conseil européen pour une meilleure prise en compte des positions et préoccupations des Etats tiers dans le processus décisionnel pour l'avènement de partenariats équilibrés et respectueux.

Contact presse : pages.paulinepro@gmail.com